

République Française
Liberté, Egalité, Fraternité

Département du Cantal
Arrondissement d'Aurillac
Canton de SAINT PAUL DES LANDES

COMMUNE de SAINT PAUL des LANDES

Délibération du CONSEIL MUNICIPAL
du 10 avril 2025

Nombre de conseillers en exercice : 17 **Présents : 12** **Représentés : 2** **Votants : 14**

Sont présents : BENITO Patricia, CHEVALIER Cécile, DONEYS Jean-Luc, TEISSEDE Janine, GALÉRY Jacques, BADUEL Patrick, BARDY Daniel, DELOM Florence, MARCENAC Cécile, MURAT Frédéric, RAYNAL Géraud, VABRE Fabien.

Sont absents : POUGET Alain représenté par Patricia BENITO, PORTERO Séverine, LEGOUT Cécile, PENA-AUBERT Christelle, BOUTONNET Sabine représentée par Cécile CHEVALIER.

L'an deux-mille vingt-cinq, le 10 avril à 20 heures, le Conseil Municipal de Saint-Paul-des-Landes, s'est réuni sous la Présidence de Madame Patricia BENITO, Maire.

Secrétaire de séance : Cécile CHEVALIER

Date convocation et affichage : 04 avril 2025

Délibération N° DEL 2025 027 – Subvention au CLIC pour 2025

La Commune de Saint-Paul des Landes verse une subvention de fonctionnement chaque année au Centre Local d'Information et de Coordination, structure gérée par le CCAS d'Aurillac mais proposant un service d'information à destination des seniors pour toutes les communes qui y adhèrent.

Chaque année, cette subvention est calculée en fonction de la population DGF de la Commune soit 1 609 habitants pour 2025. La cotisation est de 0,95 € par habitant. Pour 2025, **cette subvention sera donc de 1 528,55 €.**

Il est proposé au conseil Municipal d'inscrire les crédits nécessaires à l'article 6558 du Budget primitif 2025.

Après délibération, la proposition est approuvée par 14 voix pour.

Délibéré en séance les ans, mois et jour susdits.

Au registre sont les signatures.

Le Maire, Patricia BENITO



La secrétaire de séance, Cécile CHEVALIER

